Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260610-D_2026_61-DE

REDON Agglomération Bretagne Sud

N° 2026-61 **10/06/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pôle : ENVIRONNEMENT
Service : EAU ET ASSAINISSEMENT
Objet : Demande de subvention concernant le projet du programme travaux eaux usées 2026-2027 auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le Président de REDON Agglomération,

La présente décision s'inscrit dans le cadre du programme de renouvellement des réseaux d'assainissement de REDON Agglomération et vise à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la réhabilitation d'une conduite vétuste sur la commune de Bains-sur-Oust.

VU les articles L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Président ;

VU la délibération du conseil communautaire CC_2019_100 du 24 juin 2019 prenant acte de la prise de compétence obligatoire des compétences eau, assainissement des eaux usées et pluviales urbaines au 1er janvier 2020 ;

VU la délibération n°2026_58 du 30 mars 2026 portant délégation du Conseil Communautaire au Président ;

VU la délibération n°01_CC_2023_93-Eau fixant la feuille de route de REDON Agglomération sur la période 2023-2027 ;

CONSIDERANT que REDON Agglomération a pour projet de réhabilité les réseaux d'assainissement sur les communes d'Allaire, Bains sur Oust, Conquereuil, Guémené-Penfao, Redon, Saint Nicolas de Redon ;

CONSIDERANT l'enjeu n°1 de la feuille de route sur l'eau 2023-2027 « limiter et améliorer la qualité de nos rejets aux milieux extérieurs » et que le projet du programme travaux d'eaux usées 2026 s'y inscrit ;

CONSIDERANT que l'agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre du 12ème programme aide financièrement les collectivités pour des travaux d'amélioration du fonctionnement des réseaux d'eaux usées en domaine public pour les systèmes d'assainissement faisant partie des systèmes prioritaires ;

CONSIDERANT que le système d'assainissement de Bains sur Oust fait partie des systèmes d'assainissement prioritaires de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne permettant une majoration du taux d'aide de 25% à 50% ;

CONSIDERANT que le système d'assainissement de Bains sur Oust fait partie des systèmes d'assainissement prioritaires de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne visant à la renaturation de la masse d'eau cible FRGR112 « La bataille et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Aff » ;

CONSIDERANT l'étude en phase PRO réalisée dans le cadre de la maîtrise d'œuvre du programme travaux 2026 estimant les travaux à Bains-sur-Oust à hauteur de 842 427,00 € HT et ayant conduit à un coût en études de 49 610,37 € HT portant à 892 037,37 € HT l'estimatif total du projet ;

A ce titre, il convient de solliciter une demande de subvention à hauteur de 446 018,69 € auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260610-D_2026_61-DE

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **de solliciter une subvention de 446 018,69 € auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne**
- **de signer tous les actes et documents afférents à la mise en œuvre de la présente décision.**

Jean-Francois MARY

Jean-François MARY
Président

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34